



## **CHAMBÉRY GRAND LAC ÉCONOMIE**

# **ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ CASSINE**



## **BILAN DE CONCERTATION PRÉALABLE A LA CRÉATION DE LA ZAC**

## **SOMMAIRE**

Avant-propos

1. Modalités retenues pour la concertation
2. Mise en œuvre des modalités de la concertation
3. Remarques du public
4. Synthèse

## **ANNEXES**

- A. Annonces légales de la concertation
- B. Contributions reçues et réponses apportées sur le site internet de la concertation et copie du registre de concertation
- C. Support de présentation des 2 réunions publiques

## Avant-propos

Chambéry Métropole a lancé en 2015 un programme ambitieux de requalification des parcs d'activités économiques situés sur son territoire dans une logique d'expérimentation. Une étude préalable programmatique et urbanistique a été menée de juillet 2015 à novembre 2016 pour faire émerger les objectifs principaux d'aménagement du secteur de la Cassine. Ce travail a mis en lumière la nécessité d'appréhender ce site stratégique non pas comme un parc d'activités économiques mais comme un véritable quartier urbain à forte dominante économique de dimension métropolitaine.

Les premières études de faisabilité administratives et financières ont conduit Chambéry métropole à choisir de réaliser le projet sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation a ainsi été lancée le 27 octobre 2016, en préalable à la création de la ZAC.

Afin d'assurer la réalisation du quartier, une procédure de mise en concurrence a désigné en juin 2017 le Groupement AAUPC - Chavannes & Associés, en tant que Maîtrise d'Œuvre Urbaine de cette opération. Cette équipe pluridisciplinaire a travaillé depuis cette date à la définition du projet urbain en vue de préparer le dossier de création de ZAC.

La communauté d'agglomération a transféré sa compétence « développement économique » au syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Ce dernier est donc aujourd'hui le maître d'ouvrage de cette opération d'aménagement.

La concertation sur le projet d'aménagement a été organisée 15 novembre 2016 au 3 juillet 2018. Le bilan présente de manière synthétique le contexte de la concertation, sa mise en œuvre, les principaux thèmes abordés lors des échanges avec le public et la prise en compte dans la suite du projet des remarques formulées. Il est complété par la liste des questions reçues sur le site internet de la concertation et les réponses qui y ont été apportées, la copie des registres mis à disposition du public, ainsi que les documents présentés lors des réunions publiques.

# 1. Modalités retenues pour la concertation

Les modalités de la concertation préalable arrêtées par le Conseil Communautaire du 27 octobre 2016 sont les suivantes :

- *Un dossier de concertation ainsi qu'un registre sera mis à disposition de public à compter du 15 novembre 2016 à l'accueil du siège de Grand Chambéry, ainsi qu'à la mairie de quartier Centre-Ville, aux heures habituelles d'ouverture au public. Ce dossier sera mis en ligne sur le site internet de l'Agglomération de Chambéry, assorti d'un formulaire (recueil des observations). Ce dossier sera complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet.*
- *Des réunions publiques et ateliers de travail seront organisés associant conseil de quartier et acteurs locaux.*

## 2. Mise en œuvre des modalités de la concertation

### 2.1. Publication des avis

L'avis d'engagement de la concertation préalable a été publié:

- Par voie d'affiche à l'accueil du siège de Grand Chambéry, ainsi qu'à la mairie de quartier Centre-Ville
- Sur le site internet de l'Agglomération (rubrique Cassine et actualités)
- Dans le magazine de l'Agglomération n°53 Hiver 2016
- Dans le magazine de la Ville "Chambéry Magazine" n°128 Hiver 2016
- Dans le Dauphiné Libéré du 7 novembre 2016.

L'information sur la concertation a été renouvelée à l'occasion de l'organisation des ateliers du 28 novembre 2017 et 12 décembre 2017 :

- Par affichage dans les différents quartiers de la Ville
- Sur le site internet de l'Agglomération (rubrique Cassine et actualités)
- Dans le magazine de l'Agglomération "CM24" n° 57 du 1<sup>er</sup> décembre 2017
- Dans le magazine de la Ville "Chambéry Magazine" n°132 du 1<sup>er</sup> décembre 2017
- Dans le Dauphiné Libéré du 2 décembre 2017

L'information sur la concertation a été renouvelée à l'occasion de l'organisation de la réunion publique du 20 décembre 2017 :

- Par affichage dans les différents quartiers de la Ville
- Sur le site internet de l'Agglomération (rubrique Cassine et actualités)
- Dans le Dauphiné Libéré du 18 décembre 2017

## 2.2. Dossier et registre de concertation

Un dossier de concertation ainsi qu'un registre ont été mis à disposition de public à compter 15 novembre 2016 à l'accueil du siège de Grand Chambéry, ainsi qu'à la mairie de quartier Centre-Ville, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Ce dossier a également été mis en ligne sur le site internet de Grand Chambéry, assorti d'un formulaire (recueil des observations).

Le dossier était constitué des pièces ci-dessous :

- Délibération du Conseil communautaire du 27 octobre 2016
- Synthèse du projet du 15 novembre 2016 au stade des études préalables (réalisée par l'équipe Patriarche)
- Support de présentation de la 2<sup>ème</sup> réunion publique du 20 décembre 2017, exposant le projet au stade des études de maîtrise d'œuvre urbaine (réalisé par l'équipe AAUPC – CHAVANNES & ASSOCIÉS)

Un ensemble de 6 observations ont été inscrites sur les registres.

Plusieurs pages internet dédiées sur les sites de l'agglomération de Chambéry et de la ville de Chambéry ont été ouvertes tout au long de la concertation. Présentant les grandes lignes du projet, elles ont été complétées par un film retraçant la tenue des 2 ateliers, et le support de présentation de la 2<sup>ème</sup> réunion publique.

Les sites ont ainsi reçu plus de 7500 visites : 16 observations ont été adressées à l'Agglomération par le biais du formulaire prévu à cet effet.

## 2.3. Réunions publiques et ateliers de travail

Deux réunions publiques ont été organisées, faisant l'objet d'annonces sur le site internet dédié à la concertation, de distribution de feuillets en boîte aux lettres et d'affichage préalable :

- la première s'est tenue le 16 décembre 2016, réunissant environ 80 participants
- la seconde a été organisée le 20 décembre 2017, réunissant environ 80 participants

Deux ateliers ont également été organisés sur le thème "Vivre, Travailler, se Divertir demain":

- le 28 novembre 2017, réunissant environ 15 participants autour de 4 tablées
- le 12 décembre 2017, réunissant environ 35 participants autour de 5 tablées

## 3. Remarques du public

### 3.1. Sur l'organisation de la concertation

Cette concertation a associé les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par l'élaboration du projet. L'objectif a été de partager ce projet avec la population et d'intégrer, le cas échéant, les avis et remarques susceptibles d'améliorer son contenu.

Lors de la réunion de lancement de la concertation, le public a affirmé des attentes fortes en matière de participation à la réflexion sur le devenir du quartier.

Pour répondre à cette demande, une méthodologie d'atelier spécifique a été développée avec les intentions suivantes :

- Amener les participants à exprimer leur expérience du quartier en termes d'usages
- Accueillir dans les ateliers un panel diversifié d'usagers du quartier: riverains, habitants, entrepreneurs, employés, clients, voyageurs...
- Permettre un déroulement souple grâce à un principe d'ateliers "en continu" : accueil du public et formation des groupes au fur et à mesure des arrivées

Afin de mettre en avant la mixité des usages, ces objectifs se sont traduits par la définition d'une thématique dédiée : "Vivre, Travailler, se Divertir demain".

Dans le but de faciliter la prise de parole de chacun, il a été mis en place des "tablées" de concertation autour de maquettes ludiques :

- Nappe de jeu représentant le plan schématique du projet de quartier (3 tablées en simultané)
- Modules dynamiques en bois exprimant les lieux stratégiques, les bâtiments et les modes de déplacement
- Des cartes à jouer évoquant des usages possibles dans le quartier

La réunion publique de clôture de la concertation a permis de mettre en perspective les évolutions du projet urbain suite à la tenue de ces ateliers.

Le public a paru globalement satisfait de ce déroulement, comme en témoigne le film réalisé lors des ateliers. Cette formule interactive a contribué à des échanges stimulants, qui ont permis de croiser les besoins et ambitions de chacun pour la transformation du quartier.

### 3.2. Sur le contenu du projet

#### A- Contexte

Au cours des échanges avec le public, il est apparu que le projet de ZAC n'était nullement contesté, la requalification du site apparaissant comme une nécessité. Ainsi, aucune observation n'a été apportée sur l'opportunité même du projet.

Au-delà du périmètre même de l'opération, il a été soulevé l'importance de mettre en relation le projet sur Cassine-Chantemerle avec les autres aménagements en cours, dans le contexte immédiat (Pôle d'Échange Multimodal, ZAC Vétrotex), mais aussi à l'échelle de l'agglomération (ZAC Savoie Technolac).

## **B- Thématiques**

Les thèmes majeurs de réflexion ont concerné plusieurs composantes du projet : la programmation du quartier, l'organisation des déplacements, la forme urbaine, les espaces publics.

Ces thèmes, identifiés dès la première réunion de lancement, ont fait l'objet d'échanges plus approfondis au cours des ateliers.

### **La programmation du quartier :**

L'ensemble des participants s'accorde sur la nécessité de créer un lieu animé, pour transformer la situation actuelle d'un "lieu de passage", en un quartier "vivant jour et nuit".

Selon le public, cette ambition passe par l'implantation d'un nombre suffisant de logements au sein du quartier, même si la vocation première du secteur reste tournée vers l'activité économique.

Pour la mise en place d'un réel lieu de vie, les habitants et travailleurs insistent sur la nécessité de prévoir l'installation de commerces (restaurants, cafés, commerces de bouche) et services de proximité (santé). Le lien avec l'offre du futur Pôle d'Échange Multimodal fait aussi partie des propositions pour rendre le quartier attractif.

L'idée de lieux de divertissement est également énoncée pour donner au quartier un rôle de destination. Dans le prolongement, il est suggéré la création d'un pôle de loisirs nocturne, propice sur les secteurs proches de la VRU (nuisances sonores).

Afin de garantir l'animation du site, les participants s'interrogent aussi sur l'intégration d'équipement de quartier, et formulent des propositions sur ce thème (locaux associatifs, maison de quartier, groupe scolaire, accueil petite enfance).

### **L'organisation des déplacements :**

Le premier souhait des riverains s'oriente vers la création d'un "quartier apaisé". Cette volonté va de pair avec la requalification de l'entrée de ville, par la transformation de l'échangeur VRU existant, et la création d'un nouvel itinéraire routier à travers le secteur.

Pour limiter le trafic de transit, le public a proposé la mise en place de parking de rabattement en amont du site. La mutualisation du stationnement apparaît aussi comme suggestion, afin d'optimiser la place de la voiture dans le quartier.

Les participants ont également soulevé l'importance d'intégrer au mieux les modes doux dans l'organisation du quartier (piétons et cycles). Beaucoup de remarques témoignent de l'enjeu majeur des liaisons inter-quartiers pour désenclaver le site, notamment:

- Liaison Reclus - Cassine - Centre-ville, par le P+M Cassine et le Pôle d'Échange Multimodal
- Liaison Reclus - Cassine - Chantermele, par le Coteau Reclus
- Liaison Chantemerle - Cassine - Vétrotex, par les passages sous-voies et la nouvelle passerelle

Les citoyens souhaitent en outre l'amélioration de la desserte du quartier par les transports en commun, à savoir la ligne de bus 2 et l'intermodalité avec la Chrono A.

**La forme urbaine :**

Le public a mis en avant la nécessité de protéger la vie intérieure du quartier contre les nuisances sonores, à la fois venant de la VRU et des voies ferrées. Différentes propositions dans ce sens soulignent la nécessaire fonction anti-bruit des bâtiments qui seront construits.

Plusieurs participants affirment la pertinence de construire de manière plus dense au centre du site. Dans le cœur de quartier, diverses suggestions témoignent d'une aspiration pour des bâtiments avec une certaine hauteur sur une zone ponctuelle.

Aux yeux du public, la qualité de l'architecture doit pleinement participer de la transformation du cadre de vie. De nombreux citoyens s'accordent sur l'importance des espaces extérieurs dans les nouvelles constructions, à la fois de logement et de bureau.

La possibilité d'offrir des vues panoramiques apparaît comme un souhait récurrent, que ce soit depuis les logements ou depuis des lieux d'agrément (idée de restaurant sur les toits).

L'intégration de la nature dans les bâtiments se manifeste également comme une préoccupation majeure des citoyens. Plusieurs suggestions convergent ainsi vers la création de jardins en toiture.

**Les espaces publics :**

Le souhait principal des habitants en matière d'espaces publics est la création d'un grand parc central, qui serait accessible à tous les habitants et employés du quartier. Un nombre important de remarques dans ce sens se rapportent à la nécessité de concevoir un lieu fédérateur, qui produit du lien social au cœur du quartier.

Cette aspiration pour un espace vert commun va de pair avec la création d'un lieu à usages multiples. Plusieurs propositions convergent vers un "parc urbain", qui se positionnerait comme une extension des modes de vie avec notamment:

- Des espaces pour travailler dehors
- Des jardins potagers à cultiver
- Des lieux pour se détendre en plein air.

Les citoyens reconnaissent aussi collectivement l'enjeu majeur des espaces publics en matière d'environnement. Cette préoccupation pour le développement durable se cristallise là encore dans la réalisation d'un parc commun, qui contribuerait en particulier à :

- Enrichir la biodiversité du site
- Contribuer à la gestion des eaux pluviales
- Améliorer la qualité de l'air.



## 4. Synthèse

Le déroulement de la concertation préalable a permis de nourrir des échanges itératifs avec le public. Ce processus a mis en lumière un intérêt général des habitants pour la revalorisation d'un site de transit, en un quartier vivant regroupant des fonctions urbaines diversifiées.

La concertation a ainsi participé de l'enrichissement du projet urbain sur de nombreuses thématiques:

- La programmation du futur quartier, en particulier les commerces et services
- L'organisation des déplacements, notamment les liaisons inter-quartiers
- La forme urbaine, et le caractère des constructions
- Les espaces publics, et la qualité environnementale.

La création d'un grand parc central au cœur du quartier et le renforcement de la mixité programmatique ont constitué les principales évolutions du projet. Le principe de desserte riverains apaisée a aussi été complété, par l'intégration d'un axe structurant pour les modes doux, et la mutualisation du stationnement le long de la VRU.